

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 20 (1868)

Vorwort: Discours prononcé à l'ouverture de la séance générale du 6 octobre 1868
Autor: Durand, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE GÉNÉRALE

du 6 octobre 1868

par M. J. DURAND.

Messieurs,

Au moment d'ouvrir la 20^e session de la Société jurassienne d'émulation, dans laquelle nous sommes appelés à procéder à l'inauguration du buste de l'honorable citoyen Stockmar, 10 ans après avoir célébré celle du buste de son ami et co-fondateur de la Société , M. Thurmann, une double réflexion me presse : 20 ans se sont donc déjà passés depuis que, répondant à l'appel de ces deux citoyens (Stockmar et Thurmann), onze Jurassiens (1) reconnaissant le péril de l'isolement où se mouvaient les différentes parties du Jura, et les rivalités sans motifs,

(1) Voici la liste des 13 membres fondateurs ; le signe * indique les membres que la Société a perdus par leur mort. MM.* Stockmar, * Thurmann, Dr Bodenheimer, * Cuenin, Daguet, alors directeur de l'Ecole normale, * Dupasquier, Durand, * Kohler Désiré, Kohler Xavier, * Marchand, * Péquignot , Ribeaud, * Trouillat.

La Société fut fondée le 11 février 1847, mais restreinte d'abord à Porrentruy ; peu à peu des sections se formèrent à Delémont et dans l'Erguel, et la première réunion générale eut lieu à Delémont le 2 octobre 1849.

L'appel nominal constata la présence de 17 membres auxquels s'adjoignirent 14 nouveaux membres présentés et nommés dans la première session.

mais non sans conséquences, qu'engendrait cet isolement funeste, tentèrent de réunir en un faisceau tous les hommes d'étude de la patrie restreinte ; 20 ans, *magnum œvi momentum*, pour les sociétés comme pour les individus, se sont donc écoulés depuis cette patriotique tentative, et bientôt viendra le moment, s'il n'est déjà venu, de compter, pour rendre hommage à leur souvenir, les membres de la Société enlevés avant l'heure à leur tâche, et d'inscrire tous les fruits produits par leurs travaux.

Pour ne parler que des plus connus, *Neuveville* a perdu dans ce laps de temps, MM. Fl. Imer père, Krieg père, Bühler, Racle, Péter-Quillet et Krieg, pasteur ; *Bienne* a perdu MM. Kuhn, Lamon, Roy, Türler, Scholl, et le Dr Blöesch ; *l'Erguelet la Prévôté*, MM. doyen Morel, Lardon, Belrichard, notaire, Bandelier, Wilmot, Paulet, pasteur, Dr Tièche ; *Delémont*, MM. l'abbé Champion, Henri Feune, Gressly ; *Porrentruy*, MM. Theubet Victor, Ferdinand Feusier, Weisser, Thurmann, Cunier, pasteur, Marchand, Dr Conrad Migy, Renard, Trouillat, Stockmar, Péquignot, Désiré Kohler, Dupasquier, et tout récemment encore, Louis-Valentin Cuenin, un des membres fondateurs de la Société, ancien professeur, député au grand-conseil, adjoint au maire de la ville de Porrentruy, et président du conseil de fabrique, mais qui, à tous ces titres, préférait le simple nom de *Chansonnier de la Société d'émulation*.

A ce nom qui lui rappelait l'influence politique qu'il a exercée à plusieurs reprises dans notre petit, mais agité Jura, par la verve mordante de ses chansons, il aimait à joindre celui de *fontainier* qu'il avait acquis par la solution si longtemps cherchée, et trouvée enfin par lui, du problème de la conduite des eaux du Varieux dans le haut de la ville. Comme magistrat de Porrentruy, son nom restera attaché à cette création importante, qui, malgré les interruptions de ses effets, lui a valu la reconnaissance d'une grande partie de la population.

Je m'étendrais davantage sur les titres de Valentin Cue-

nin au souvenir de la Société d'émulation, si je ne savais qu'un de ses amis plus intimes se propose de vous entretenir de lui et des moyens de nous procurer ses œuvres. Espérons qu'en parlant de ce projet, notre mémoire se reporterà aussi sur les œuvres de Krieg qui nous manquent encore.

Si maintenant des hommes nous passons aux actes, nous remarquons que fâcheusement, depuis un an ou deux, une certaine lassitude se fait sentir dans la Société, que les questions de chemins de fer et de politique ont primé avec trop d'exclusisme les questions d'étude ; néanmoins ce moment, je ne veux pas dire d'arrêt, mais de ralentissement, ne doit pas nous rendre injustes sur les services rendus par la Société. Grâce à elle, presque tous les hommes d'étude du Jura se connaissent aujourd'hui et s'apprécient ; plusieurs travaux qui n'auraient point vu le jour sans son secours sont arrivés au public auquel ils étaient destinés, et d'autres qui peut-être n'auraient point été essayés ont reçu un légitime et favorable accueil.

Mais c'est surtout dans le domaine de l'instruction publique que l'influence de la Société d'émulation s'est fait sentir avec le plus de suite et le plus d'avantage. Que l'on compare l'état de nos écoles primaires et secondaires avant 1848, avec leur état actuel, et cet examen, tout en nous montrant qu'il nous reste encore beaucoup à faire, nous encouragera à persévéérer dans nos efforts, par le spectacle des progrès accomplis.

La création et le développement de l'école secondaire ou plutôt du gymnase de St-Imier, l'extension du collége de Delémont, les ressources assurées au progymnase de Neuveville, le rétablissement des deux écoles normales sur l'ancien pied, la fondation de cours publics pendant l'hiver dans la plupart de nos petites cités, sont des œuvres dues à l'influence des membres de notre Société, soutenue par les intentions libérales du gouvernement.

Au nombre de ces progrès, il en est un sur lequel je

désire appeler aujourd’hui en particulier votre attention, d’abord parce qu’il a été plus spécialement l’œuvre de la Société d’émulation, et ensuite parce que la position dans laquelle je me suis trouvé placé m’en a rendu les circonstances plus familières : je veux parler de la création de l’Ecole cantonale, de son but, de son organisation et du rôle qu’elle est appelée à jouer dans l’organisme de l’instruction publique du Jura et du canton.

L’Ecole cantonale date de la loi de 1856 ; mais ce n’est pas en 1856 qu’a surgi pour la première fois la pensée de créer dans le Jura un institut supérieur destiné à compléter les études moyennes de toute la jeunesse jurassienne. Déjà en 1839 une commission composée d’hommes influents pris dans la plupart des districts français, catholiques ou réformés, avait élaboré un plan d’enseignement analogue à celui assigné aujourd’hui à l’Ecole cantonale. Preuve qu’à une époque assez éloignée de la nôtre, les esprits éclairés et, il faut le reconnaître, inspirés par un patriotisme élevé, comprenaient déjà la nécessité d’avoir dans le Jura un établissement régulateur de l’instruction secondaire, chargé de suivre les développements qu’elle recevait ailleurs, et de préparer dignement nos jeunes gens aux carrières libérales ou scientifiques ouvertes devant eux.

Le plan proposé par la commission de 1839, comme cela n’arrive que trop souvent aux idées nouvelles dans les républiques, demeura en projet ; mais parce qu’il alla dormir pour quelque temps dans les cartons du département de l’éducation, son effet ne fut pas complètement perdu.

Lorsqu’en 1856, M. le directeur Lehmann élabora son projet de loi sur l’organisation de l’instruction publique, rappelé au projet de 1839 par M. Stockmar et par d’autres citoyens du Jura, il proposa au grand-conseil non pas une, mais deux Ecoles cantonales, et l’immense majorité des membres jurassiens de cette autorité confirma de son vote

la pensée du directeur de l'éducation en élevant le collège de Porrentruy au rang d'Ecole cantonale pour toute la partie française du canton.

En lui accordant ce titre, la loi lui imposa le devoir de pousser les études littéraires de ses élèves jusqu'au seuil de l'Université, et les études scientifiques jusqu'à l'entrée à l'Ecole polytechnique ; en même temps, elle lui conféra le droit de délivrer, après des examens spéciaux présidés par deux délégués de la direction de l'éducation, des certificats de maturité constatant l'aptitude des candidats aux études supérieures.

Le collège de Porrentruy méritait cette distinction par son passé glorieux et historique, quoique soumis à bien des vicissitudes, mais surtout par les efforts incessants que des citoyens éclairés, Thurmann en tête, avaient faits depuis 1830 pour éléver le niveau de ses études et les ressources de ses collections à la hauteur des besoins de l'époque. Peut-être même est-il permis d'affirmer que, sans l'existence d'un collège offrant déjà par lui-même d'aussi précieuses ressources, on n'eût pas poursuivi avec autant de persévérance le projet de doter le Jura d'une Ecole cantonale française (1). Aussi ne s'éleva-t-il alors aucune voix dans le Jura pour contester à Porrentruy la position que la loi lui accordait.

Il lui était réservé de voir sortir de son propre sein cette voix de protestation contre l agrandissement de son principal établissement d'instruction publique. Le conseil de bourgeoisie protesta et demanda qu'on rétablît le collège sur le pied fixé dans l'Acte de réunion.

Comment expliquer un tel fait ?

(1) M. Stockmar, dans ses *Considérations sur l'Acte de réunion*, donne un autre motif purement politique de cette préférence. Suivant lui, « la fixation du siège de l'Ecole cantonale à Porrentruy, nonobstant l'excentricité de sa position géographique, doit être considérée comme une compensation accordée à cette ville pour le dommage que la difficulté de ses relations avec la métropole lui fait éprouver depuis près d'un demi-siècle. »

L'Ecole cantonale française, par le fait même qu'elle devait compléter les études commencées dans les gymnases et les écoles secondaires du Jura tout entier, prenait un caractère jurassien général tel qu'il ne lui permettait pas d'arrêter aux Rangiers les frontières de sa nationalité ; on comprenait dès lors instinctivement, avant même qu'on en eût parlé, que la nouvelle condition du collège l'amènerait nécessairement à recruter son personnel enseignant de professeurs appartenant aux deux confessions chrétiennes, et, bien que de tout temps les élèves y eussent été admis sans acceptation de religion, le collège qui, ainsi, était mixte quant aux élèves, était resté depuis 1816 exclusivement catholique quant aux maîtres.

On comprend qu'un tel changement ne pouvait s'opérer sans froisser quelques susceptibilités respectables même dans leur exagération, d'autant plus qu'elles avaient pour s'appuyer le texte obscur d'un traité déjà lacéré, il est vrai, dans ses principales dispositions, mais tour à tour invoqué ou repoussé par les partis, suivant les besoins de la cause.

Cependant le sens droit de la population de Porrentruy ne s'y est pas laissé tromper. Habitué à de fréquentes et d'anciennes relations avec ses concitoyens de la Montagne, des Vallées et du Lac, Porrentruy estimait trop haut l'honneur d'être appelé à élire dans ses murs l'élite de la jeunesse jurassienne, pour ne pas l'acheter au prix d'une tolérance dont elle trouvait d'ailleurs plus d'un exemple dans ses propres annales.

Une contre-pétition du conseil communal vint donc protester contre la protestation du conseil de bourgeoisie. Ainsi, la première chose que nous trouvons dans cette question de l'Ecole cantonale, avant même toute question d'étude, c'est une question de tolérance, et c'est pourquoi elle se place tout naturellement sous l'égide de la Société d'émulation.

La seconde question importante que nous y rencontrons, est celle du certificat de maturité.

La loi sur les certificats de maturité impose à tout jeune homme qui se destine au professorat, à la médecine, au droit et à la théologie, l'obligation d'études littéraires préliminaires destinées à l'initier à cette culture générale de l'esprit qui de tout temps a relié les hommes éclairés de tous les pays ; l'examen de maturité sanctionne l'accomplissement de cette condition.

La base de l'examen doit-elle être à toujours, comme elle l'a été jusqu'à présent, posée exclusivement sur la connaissance approfondie des langues mortes, ou bien arrivera-t-on dans un avenir plus ou moins éloigné, ainsi que le demandent plusieurs pédagogues, à substituer au grec et au latin des équivalents pris dans les littératures modernes, c'est un problème que je ne veux pas essayer de résoudre parce qu'il m'entraînerait trop loin. Mais qu'une instruction générale soit nécessaire, si l'on ne veut pas exposer la société à descendre peu à peu le niveau des études spéculatives, tout en gravissant d'un pas hardi la pente escarpée des sciences pratiques, c'est chose si évidente que je trouve inutile de la discuter en présence de la Société d'émulation. J'admets donc que vous pensez avec moi que le bien de l'Etat et de la société en général exige que les hommes appelés à exercer les professions dites libérales soient aussi appelés à prendre une instruction libérale et que le certificat de maturité, comme sanction de cette mesure, doit être maintenu, et examinons les conséquences de ce principe au point de vue de l'Ecole cantonale.

Cette année 1868 clôt la première période de 10 ans écoulée depuis que l'Ecole cantonale française a obtenu le droit de délivrer des certificats de maturité équivalents à ceux délivrés par l'Ecole cantonale allemande, et dans cette première période 43 certificats ont été accordés, au nombre desquels deux seulement ont été

délivrés à des Jurassiens ayant fait toutes leurs études hors de l'Ecole cantonale, et 4 ont été refusés, dont un à un élève externe.

Nous n'avons point appris que d'autres Jurassiens aient passé l'examen de maturité à Berne (1), tandis que huit jeunes Bernois, élèves de notre école, ont passé le leur à Porrentruy. On peut donc regarder le chiffre de quatre par année comme une moyenne supérieure des besoins du Jura vers les hautes études. Or, qu'arriverait-il si les adversaires de l'Ecole cantonale parvenaient à en amener la suppression ? Alors, de deux choses l'une : Ou bien, les examens de maturité se tiendraient tous à Berne, et dans ce cas, c'est à Berne que les candidats devraient aller faire leurs dernières années d'études ; ou bien, le directeur de l'éducation nommerait une commission spéciale d'examen pour les candidats de langue française, et alors, pour un élève en moyenne qu'aurait à préparer annuellement chacun des quatre gymnases jurassiens, il faudrait monter chacun de ces gymnases à peu près sur le même pied que l'Ecole cantonale actuelle, à moins de vouloir abaisser immédiatement le niveau des études.

Vous le voyez, Messieurs, le maintien d'une Ecole cantonale française est une conséquence forcée de la conservation du système des certificats de maturité ; et si nous sommes d'accord sur le maintien d'une école de ce rang, où vaut-il mieux en planter le drapeau, si ce n'est à l'endroit même où il a été fixé à l'époque de la lutte ?

Et maintenant que nous savons quel esprit inspirait les fondateurs de l'Ecole cantonale française, examinons les moyens que nous avons à mettre à la disposition des maîtres pour satisfaire aux exigences de la situation.

Déjà les définitions que l'on donne de l'enseignement classique montrent deux courants très-divergents qui s'étendent sur ce vaste domaine.

(1) Un Jurassien a passé son examen de bachelier ès-lettres en France.

Pour les uns, et c'est le point de vue français, tout dans les études classiques doit être considéré comme simple moyen et non comme but ; on étudie les langues anciennes pour fortifier son intelligence et apprendre à penser, non pour savoir le grec et le latin, de même que l'on fait de la gymnastique sans avoir l'intention de devenir acrobate.

Pour les autres, et c'est surtout le système allemand, on étudie les langues anciennes pour les savoir, et non pour les avoir apprises ; elles sont le but, et non un simple moyen d'apprendre à disposer nos pensées ; rien ne doit donc distraire l'esprit des élèves de cette étude, et le programme des sciences doit être assez léger pour ne gêner en rien celui des lettres.

Et nous Jurassiens, placés à la limite des deux systèmes, pouvons-nous accorder, d'un côté, que la gymnastique intellectuelle soit le but unique des études classiques, et que nous n'avons rien à apprendre au collège, sinon à apprendre à apprendre ? Evidemment non, il y a bien des choses que l'on doit apprendre au collège pour les savoir, et non pour les avoir apprises. Et d'un autre côté, soutiendrons-nous que la science des langues anciennes, que la connaissance de l'antiquité suffit à tout, et que le jeune homme qui est parvenu à lire et à analyser, sans trop de difficulté, Cicéron et Démosthène, Horace et Sophocle, a tout appris, que sa culture générale est achevée, et qu'il peut maintenant voguer à pleines voiles, en toute sécurité, sur les eaux profondes de l'Université ?

Il y a du vrai dans les deux assertions, mais je crois que la vérité tout entière est entre les deux.

Comme origines de notre propre langue, il sera toujours très-bon de savoir le grec, et tellement utile de savoir le latin que l'on pourra presque dire d'une chose aussi utile qu'elle est nécessaire à l'homme qui veut réellement savoir le français. Mais est-il nécessaire pour cela de faire pénétrer l'élève dans tous les arcanes de ces deux langues, dans leurs subtilités les plus délicates, dans toutes les ir-

régularités de leurs formes si compliquées, de leur faire aligner sans trève des périodes cicéroniennes et de charger leur mémoire de réminiscences de tous les auteurs ? C'est là qu'il me semble qu'il doit y avoir une mesure, et, sans repousser l'étude méthodique des grammaires grecque et latine, j'aimerais à voir une partie du temps qu'elle coûte, reportée sur la traduction, l'explication et le commentaire des auteurs, et sur l'exposé d'un cours élémentaire de psychologie.

Si l'on recherchait en effet combien il reste d'étudiants qui, dix ans après avoir quitté les bancs de l'Ecole, continuent à cultiver la lecture des anciens, on serait étonné de leur petit nombre et de la supériorité que les Allemands gardent sur les Français à cet égard. Il n'y a donc pas de doute à conserver : pour l'immense majorité de nos étudiants l'étude des langues anciennes n'est qu'une gymnastique intellectuelle, un moyen d'approfondir la connaissance du français, un secours pour les études historiques, une sorte d'anatomie comparée entre les langues qui en fait mieux saisir le mécanisme, et ces avantages sont certainement assez grands pour assurer longtemps encore la position des langues mortes à la tête de l'enseignement classique.

Mais si, d'un autre côté, on considère les progrès incessants des sciences mathématiques, physiques, naturelles et chimiques ; si l'on jette un coup d'œil sur l'état de l'industrie moderne et que l'on voie combien de faits qui s'y rapportent demandent, pour être compris, des notions assez étendues de ces sciences, on n'hésitera pas non plus à se dire que les besoins de la société et l'accumulation des connaissances acquises, fruit du travail de trois siècles, diminuent fatallement la place des antiques études, qu'à côté des langues mortes les sciences ont une place naturellement assignée, et que dès lors il y a une condition d'équilibre à établir entre l'ancien programme classique et les exigences nouvelles de la Société moderne.

C'est là que nous en sommes.

En France aussi cette question se pose, et dans l'enquête ouverte par le ministre de l'instruction publique, M. Duruy, sur l'opportunité de conserver ou de diminuer le temps consacré à l'étude de la langue grecque, bien des professeurs ont déposé que le plus grand nombre des élèves des lycées en apprennent juste assez pour avoir un prétexte de dire tout le reste de leur vie que le grec s'oublie facilement.

Ecoutons une autre autorité tout aussi grave et plus ancienne, celle de Rollin. Dès le commencement du dix-huitième siècle, cet esprit si juste et si bon appréciateur des anciens avait senti, non sans douleur, la nécessité du sacrifice, et dans la liste des auteurs qu'il propose de faire étudier aux élèves de son temps, il commence par l'*Evangile de saint Luc* et les *Actes des Apôtres*, il continue par *Lucien, Hérodote et Xénophon*, et conseille de terminer par quelques chants d'*Homère*, quelques biographies de *Plutarque* et quelques discours de *Démosthène*; il recommande encore aux plus forts élèves de la classe de philosophie de s'entretenir quelquefois avec *Platon*, mais il ne demande rien ni d'*Aristote*, ni des *Tragiques*, ni d'*Aristophane*, encore moins de *Pindare* (1).

On voit combien nous avons progressé depuis lors et combien nous, qui avons à faire entrer dans nos programmes d'études tant de choses dont Rollin ne pouvait même pas se douter, nous sommes pour le grec plus ambitieux que lui. Ne serait-ce pas sagesse de ne pas trop dépasser les limites posées par Rollin dans le *Traité des Etudes* et de se renfermer dans un modeste et plus juste équilibre?

Cet équilibre, la force des choses l'a en quelque sorte imposé à l'Ecole cantonale de Porrentruy, par la limitation de ses ressources financières. Les deux Ecoles cantonales

(1) *Traité des Etudes*, chap. II, art. II. De la méthode qu'il faut suivre pour enseigner la langue grecque.

ont le même enseignement à départir ; celle de Berne est dotée pour cela d'un budget qui dépasse 100,000 fr., tandis que le budget de l'Ecole de Porrentruy atteint à peine 36,000 fr. Cette grande différence, quoiqu'elle étonne au premier abord, n'en est pas moins juste, car si notre budget n'est que le tiers de celui de Berne, le nombre de nos élèves n'est en général que le quart.

Pour atteindre le même but avec des moyens si différents, il a fallu d'abord limiter autant que possible les traitements des maîtres, ce qui parfois est un obstacle au recrutement du personnel, et ensuite on a dû réunir les deux sections littéraire et réale dans tous les cours qu'elles peuvent suivre en commun. De là, comme conséquence et sans qu'aucune sorte de ses attributions, la section littéraire devient plus scientifique, et la section réale plus lettrée. Mais cette augmentation obtenue dans certaines branches est achetée nécessairement au prix d'une diminution correspondante dans d'autres, ce qui explique notre infériorité dans le grec, par exemple. Cependant il ne faudrait pas croire que cette infériorité, reconnue relativement à l'Ecole cantonale de Berne, soit bien considérable relativement à d'autres gymnases de la Suisse française ; car dans les examens passés par des candidats étrangers à l'Ecole, les notes obtenues dans les langues mortes étaient tout au plus égales à celles de nos élèves moyens, tandis que les notes d'allemand, de mathématiques et de sciences naturelles étaient en général très-inférieures.

Une autre conséquence de l'élévation relative de l'enseignement scientifique dans la section littéraire, c'est que plusieurs élèves, après avoir conquis le certificat de maturité, ont pu, soit la même année, soit l'année suivante, entrer à l'Ecole polytechnique dans celles des divisions où les conditions d'admission sont le plus difficiles.

Dans tout ce qui précède, je ne me suis occupé que de la section littéraire, la plus importante au point de vue

général du Jura. Il y a peu d'observations à présenter sur la section réale, qui, comme préparation à l'Ecole polytechnique, remplit toutes les conditions désirables. Comme préparation à la vie professionnelle, elle manque encore, par l'insuffisance des ressources, de plusieurs exercices pratiques, de différentes manipulations ; les diverses branches de la science commerciale, sont réparties entre trois maîtres, au lieu d'être concentrées dans les mains d'un seul, mais ce ne sont que des considérations secondaires.

L'Ecole cantonale de Porrentruy me paraît donc posée sur un bon terrain quant aux études ; il faut lui souhaiter quelques années de tranquillité et de sécurité, afin de lui permettre de se développer dans cette direction, et alors je ne doute pas qu'elle ne paie largement au Jura et au canton tous les sacrifices qu'elle leur aura coutés.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de terminer par où j'aurais dû peut-être commencer, en souhaitant la bienvenue à nos chers collègues des autres sections du Jura. Que leur présence à cette réunion nous soit un gage que la Société d'émulation continue à nous tenir tous unis par les liens de l'étude et pour le bien du pays.

Soyez aussi les bienvenus dans la cité bruntrutaine, vous chers voisins de Montbéliard, mes compatriotes par la naissance, tandis qu'un long séjour et la reconnaissance m'attachent à la Suisse et plus particulièrement à ce petit coin de la Suisse, nommé Jura ; que l'union autrefois politique entre la ville de Cuvier et la ville de Thurmann, reste cimentée aujourd'hui par l'étude, l'amitié et bientôt par le chemin de fer.

Puissions-nous par nos efforts et par nos travaux contribuer à faire avancer la Société d'émulation de quelques pas dans la voie de progrès qu'elle s'est tracée.